



Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

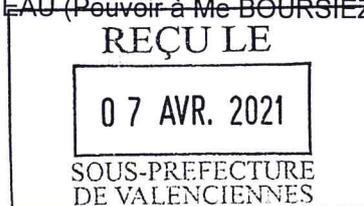
Date de la convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.

**D1.2021.03.25 : Vote des taux d'impositions (14 voix pour)**



La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

La date limite de notification des taux et produits et de vote du budget est reportée au 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'EPCI.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'État (CE, 3 décembre 1999, n°168408, Phelouzat) qui a considéré que n'ayant pas fait l'objet d'une délibération distincte de celle approuvant le budget prévisionnel, l'ensemble des dispositions fiscales transmises par le maire devait être annulé.

L'état de notification n° 1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2021 des taxes directes locales.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide les articles suivants :**

Article 1<sup>er</sup> : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 19.75 %
- Foncier non bâti = 79.40 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

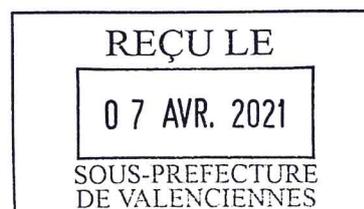
**Article 2** : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEYER





Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

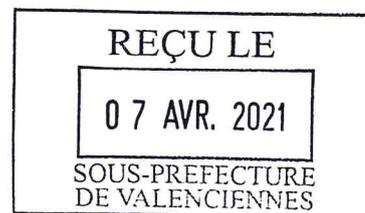
Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.

**D2.2021.03.25 Demande de Subvention à Valenciennes Métropole – Fsic : Réaménagement et sécurisation divers (Lanterne, poubelle village, aménagement sécurité, chaudière sdf) (14 voix pour)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Valenciennes métropole pour le réaménagement et la sécurisation divers (lanterne, poubelle village, aménagement sécurité, chaudière sdf). Le montant des travaux s'élève à 15 833.80 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention FSIC auprès de Valenciennes Métropole pour ce réaménagement et sécurisation divers.
- à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.
- à signer cette nouvelle convention.



Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire  
Bernard DE MEYER



Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 11/03/2021

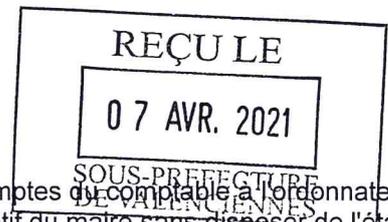
Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.

**D3.2021.03.25 Compte de gestion de la commune 2020 (14 voix pour)**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.



Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :**

-Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire  
Bernard D  
  




Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

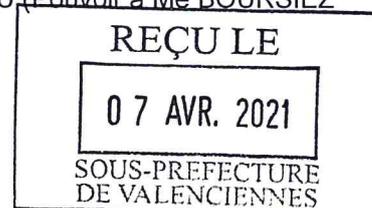
Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.



**D4.2021.03.25 Compte administratif de la commune 2020 (13 voix pour)**

Sous la présidence de Monsieur HENNION Eric adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020. qui s'établit ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		130 098.89	10 277.86		10 277.86	130 098.89
Opérations de l'exercice	360 254.70	381 628.65	308 857.66	254 555.17	669 112.36	636 183.82
<b>TOTAUX</b>	<b>360 254.70</b>	<b>511 727.54</b>	<b>319 135.52</b>	<b>254 555.17</b>	<b>679 390.22</b>	<b>766 282.71</b>
Résultats de clôture		151 472.84		-64 580.35		86 892.49
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>151 472.84</b>	<b>0.00</b>	<b>-64 580.35</b>	<b>0.00</b>	<b>86 892.49</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>151 472.84</b>	<b>-64 580.35</b>			<b>86 892.49</b>

Hors de la présence de Monsieur DE MEYER Bernard, maire, il est proposé au Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire  
Bernard DE MEYER



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.

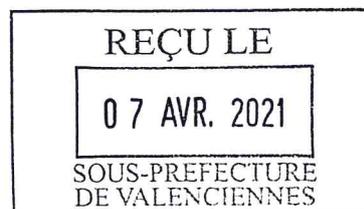
**D5.2021.03.25 Affectation des résultats de la commune 2020 (14 voix pour)**

Vu l'instruction M14,

Vu le budget de l'exercice 2020 approuvés,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal constatant les résultats suivants :



		RESULTAT CA 2020	Exercice 2020	RESULTAT COMPTABLE CUMULE	RESTES A REALISER 2020	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>						
	Dépenses		308 857.66 €		19 462.96	
	Recettes		254 555.17 €		-	
<b>RESULTAT</b>		-10 277.86 €	-54 302.49 €	-64 580.35 €	- 19 462.96	
RESULTAT du comptable				-64 580.35 €	- 19 462.96	-84 043.31 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>						
	Dépenses		360 254.70 €			
	Recettes		381 628.65 €			
<b>RESULTAT</b>		130 098.89 €	21 373.95 €	151 472.84 €		
Résultat du comptable		130 098.89 €	21 373.95 €	151 472.84 €		<b>151 472.84 €</b>

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU</b>				<b>2020</b>	<b>151 472.84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					84 043.31 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					67 429.53 €
Total affecté au c/ 1068 :					84 043.31 €
Déficit à reporter (ligne 002)					
Excédent à reporter (ligne 002)					67 429.53 €
CREDITS BUDGETAIRES A INSCRIRE			DEPENSES		RECETTES
		COMPTE 001	- 64 580.35 €		0
		COMPTE 1068			84 043.31 €
		COMPTE 002			<b>67 429.53 €</b>



Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER



Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

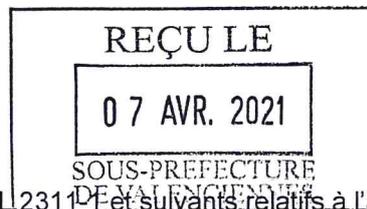
Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.



**D6.2021.03.25 Budget primitif de la commune 2021 (14 voix pour)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la Commission « Finances » réunie le 18 juin 2021 ;

Vu la délibération n° 4.2021.03.25 en date du 25 mars 2021 adoptant le Compte Administratif de l'année 2020 ;

Vu la délibération n° 5.2021.03.25 en date du 25 mars 2021 approuvant l'affectation des résultats 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021 comme il suit :

**Section fonctionnement :**

Dépenses : 457 908.31 €

Recettes : 457 908.31 €

**Section Investissement :**

Dépenses : 316 425.62 €

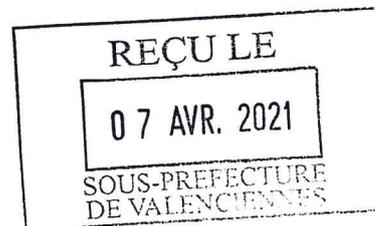
Recettes : 316 425.62 €

Soit un total en dépenses et recettes de 774 333,93 €

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEYER





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

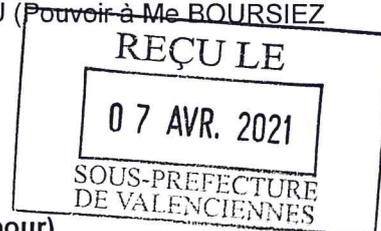
Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.



**D7.2021.03.25 Dépenses à imputer au 6232 « Fêtes et cérémonies » (14 voix pour)**

Monsieur le Maire expose :

Considérant que pour la bonne administration communale la nécessité de fournir une délibération de principe dans laquelle sont énumérées les dépenses prises en charge par la collectivité mandatée au compte 6232

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Mr le Maire **pour la durée du mandat** et dans les limites des crédits inscrits au budget communal à mandater au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

-d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les illuminations et décorations de Noël, diverses prestations et vins d'honneur servis lors des cérémonies officielles et inaugurations

-achat de coupes et de trophées pour les manifestations sportives et associatives

-achat de récompenses pour les prix décernés aux habitants (concours des maisons fleuries)

-les fleurs et gerbes, coupes, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors de mariage, décès, naissances, baptêmes républicains, remise des diplômes de la médaille du travail

-achat de récompenses culturelles, scolaires.

-les cadeaux et bons d'achat offerts notamment lors du repas annuel des seniors de la commune

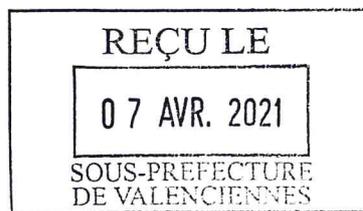
-les cadeaux offerts à l'occasion de la fête des mères

-le règlement de factures des harmonies municipales ou autres groupes musicaux et autres frais liés à leurs prestations ou contrats

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard DE MEYER





Commune de Monchaux sur Ecaillon

Séance du 25 mars 2021

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	14

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H00, le Conseil de cette collectivité, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Bernard DE MEYER, Maire.

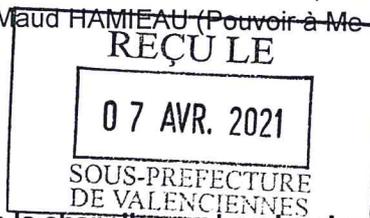
Convoqués : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean - Maurice, BOURSIEZ Béatrice, HAMIEAU Maud, ARNOULD Michel, LUBERDA Sandrine, DUJARDIN Stéphane, POHU Gérard, SILLE David, TAISNE Dominique, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle, GOURDIN Alison, SALIGOT Roger.

Date de la convocation : 11/03/2021

Date d'affichage : 11/03/2021

Absents : M Roger SALIGOT, Me Alison GOURDIN (Pouvoir à Me Dominique TAISNE), Me Maud HAMIEAU (Pouvoir à Me BOURSIEZ Béatrice).

Secrétaire de séance : Me Mizera Christelle.



**D8.2021.03.25 : Choix de l'entreprise pour le réaménagement de la chapelle rue de valenciennes « le calvaire » (14 voix pour)**

Compte tenu de l'estimation des travaux pour le réaménagement du calvaire Chapelle rue de valenciennes, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisé pour sa réalisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de faire un choix selon les suivants :

Pour le gros œuvre :

- Cesar obert pour un montant de 10460 euros HT
- Patriarca frères pour un montant de 8637 Euros HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation pour le gros oeuvre par l'Entreprise Patriarca frères. Pour un montant de 8637.00 Euros HT.

Pour la voirie (pavage) :

- Sorriaux pour un montant de 8409.70 euros HT
- Eiffage pour un montant de 10492.30 Euros HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation pour la voirie par l'entreprise Sorriaux. Pour un montant de 8409.70 Euros HT.

Pour l'aménagement paysager :

- Jardins2000 pour un montant de 6400 Euros HT
- Barbet pour un montant de 5700 euros HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la validation pour l'aménagement paysager par l'entreprise Barbet. Pour un montant de 5700.00 Euros HT.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard DE MEYER

